



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 120249

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la nécessité de maintenir le remboursement à 100 % de certains médicaments notamment ceux les plus utilisés dans le cadre des traitements de la maladie d'Alzheimer. En effet, même si la faible efficacité de ces médicaments a été reconnue récemment dans le cadre des traitements spéciaux de cette maladie, nombreux neurologues regrettent que ces molécules actives principalement sur les symptômes de la maladie ne soient pas davantage pris en compte. Il lui demande donc de bien vouloir réexaminer toute décision de déremboursement d'un médicament en prenant également en compte le service médical rendu par rapport aux symptômes liés à une maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120249

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11002

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)